

**Suivi des recommandations adressées  
par la Commission de la fonction publique du Québec  
à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail**

---

➤ **Vérification sur la gestion des emplois de complexité supérieure dans la fonction publique**

Tableau : Recommandations ayant donné lieu à des progrès satisfaisants<sup>1</sup>

N° de la recommandation	Recommandation
2	Mettre en place, de façon systématique, des comités chargés d'évaluer le niveau des emplois professionnels conformément à la <i>Directive concernant la détermination du niveau de complexité des emplois professionnels et la gestion des emplois de complexité supérieure</i> .
5	Afin de préserver l'apparence d'intégrité du processus décisionnel menant à l'évaluation du niveau de complexité d'un emploi professionnel, s'assurer de remplir et de signer les documents requis (fiche de consignation et description d'emploi) au moment opportun, et de les conserver au dossier d'évaluation de l'emploi.
7	S'assurer que le classement des personnes désignées à un emploi de complexité supérieure est conforme aux attributions de l'emploi.

---

<sup>1</sup> Les progrès sont considérés satisfaisants si les recommandations sont mises en œuvre complètement ou presque complètement.